



Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

Tél. fax : 02 37 52 16 55

E-mail trizay.mairie@wanadoo.fr

Site <http://www.trizay-perche.org>



Extrait du registre des délibérations

Du 30 JUN 2022

Conseil Municipal

Convocation adressée le vingt-trois juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de MONICAULT, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, Mme SAULNIER Josette, M. VALLEE Dany, Mme GRENECHE Sandrine, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe, M. CHAUVIN Arnaud formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme JOBLET Brigitte, M. de KERGORLAY Bertrand, M. SAUQUES Nicolas

Secrétaire de séance : Mme SAULNIER Josette

Le compte-rendu de la séance du 21 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OBJET : EURE-ET-LOIR INGENIERIE : CONVENTION POUR UNE MISSION DE SUIVI DE TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que les missions sur voirie communale et départementale sont proposées par Eure-et-Loir Ingénierie en contrepartie de la cotisation annuelle à la mission voirie.

La Communauté de Communes accompagne les communes par le biais d'un groupement de commande de travaux de voirie.

Eure-et-Loir Ingénierie propose une nouvelle mission en matière de suivi de travaux de voirie pour les adhérents en lieu et place d'une mission de maîtrise d'œuvre.

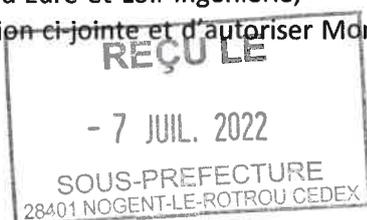
La convention précisera la désignation des travaux. Le visa des factures restera à la charge de la commune.

Enfin, il n'y aura pas possibilité, pour la commune, de solliciter une autre convention de maîtrise d'œuvre dans l'année en cours.

Monsieur le Maire présente la convention permettant de faire intervenir Eure-et-Loir Ingénierie.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- de solliciter l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec Eure-et-Loir Ingénierie.



Pour extrait, certifié conforme
Le Maire

Bertrand de MONICAULT



Certifié exécutoire compte tenu de

La transmission en Préfecture (ou Sous-Préfecture) le :

La Publication le :

Le Maire,